



PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 10 avril 2019

Le conseil est convoqué le mercredi 10 avril 2019, à 20h, à la maison des associations.

Présents : Mmes Créon Bernard Morisset MM. Lambert Nerbusson Brunet Tinel Grolleau

Absents excusés : Mmes Berthonneau Robereau Daniel, MM. Pasquet Lavaud Mollé

Absents avec procuration : Mme Berthonneau à M. Brunet, Mme Daniel à Mme Morisset

- M. Grolleau Michel est nommé secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Dossiers :

1 - Modification des effectifs : Ouverture et fermeture de poste :

Monsieur le Maire explique que suite à la réorganisation du secrétariat, augmentation du temps de travail de l'agent à l'accueil de la mairie à compter du 1^{er} mai 2019, et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 mars 2019, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35h et par conséquent fermer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 21h30.

Monsieur le Maire informe également qu'il est nécessaire d'ouvrir des postes suite avancement de grade et suivant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 25 mars 2019 :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à 35h
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35h
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 22h08.

Le conseil, après en avoir délibéré décide :

- De créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à 35h à compter du 1^{er} mai 2019 et de fermer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à 21h30.
- De créer 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à 35h et par conséquent de fermer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 35h
- De créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35h
- De créer 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 22h08.

2 – Travaux parking de la Maison des Associations – Choix des Entreprises et demande de subventions :

Monsieur le Maire réexplique qu'il est nécessaire d'effectuer le renforcement des murs de la cour de la Maison des Associations. En effet, suite aux travaux de déblaiement de la cour, il a été découvert que la maison jouxtant la cour n'avait pas de fondations et de même que le mur de clôture avec le Château.

Une étude de sol et de renforcement ont été réalisées afin d'établir le cahier des charges pour la réalisation du renforcement du mur de la maison.

Quatre entreprises ont été sollicitées afin de répondre aux actions à mener :

- Renforcement du mur de la « Maison Gonord »
- Renforcement et consolidation du mur mitoyen avec le « Château de la Forêt »
- Renforcement et consolidation du pignon de « la maison des associations »
- Réalisation d'un escalier permettant d'accéder aux rangements des associations du 1^{er} étage.

Dans son rapport, l'ingénieur béton souhaite que le renforcement se fasse en béton « banché » (béton ferrailé et coulé). Sur les 4 entreprises sollicitées, seules 2 savent le faire : « Leite » et « AZ construction ».

Après exposé par Monsieur le Maire des différentes propositions des entreprises et afin de répondre au cahier des charges, il s'avère que l'entreprise « AZ construction » répond à toutes les demandes pour un montant total de 23 758.44 € HT.

Aussi, afin de financer une partie de ce projet, il est proposé au conseil de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais, dans le cadre de l'attribution du fonds de concours pour un montant de 16 864.93 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir l'entreprise « AZ construction » pour un montant de travaux de 23 758.44 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au dossier
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Thouarsais, dans le cadre de l'attribution du fonds de concours pour un montant de 16 864.93 €.

Questions diverses :

Réforme déchets ménagers – présentation du nouveau schéma de collecte :

Monsieur le maire présente le nouveau schéma de collecte de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Ce qui va changer dans l'organisation : les ordures ménagères seront ramassées 1 fois tous les 15 jours et les plastiques également en alternance. La fourniture de nouvelles poubelles sera effectuée par la Communauté de Communes, des agents vont passer par foyer expliquer la nouvelle organisation et distribuer les poubelles appropriées à la composition du foyer. Le ramassage ne se fera plus en porte à porte mais par point de rapprochement.

Afin d'inciter les habitants à mieux faire le tri, les OM seront facturées à la levée (part variable de la taxe). C'est-à-dire moins on présente sa poubelle moins on paie. Cette taxe s'appelle la TEOMI, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Litige entrée bourg de pompois :

Monsieur le Maire explique que l'avocat va déposer le dossier au Tribunal Administratif de Poitiers.

Litige mairie :

Monsieur le Maire informe que nous sommes sans nouvelle de l'architecte.

Lotissement de la Croix camus :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion va avoir lieu afin de lever les réserves existantes.

DSA a déjà eu beaucoup de contact avec de potentiels acquéreurs qui lancent des études de faisabilité.

La Poste :

Monsieur le Maire présente les horaires d'ouverture de la Poste de Ste Verge pendant les vacances d'été : lundi 9h à 12h et 14h à 18h, du mardi au vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 18h et samedi 9h à 12h. Mais les semaines 30 33 et 34 les après-midis seront fermés ainsi que les samedis. Il en sera de même pour la semaine 18.

Poste du pâtis :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion de lancement a été faite afin de voir les différentes étapes du chantier et les principales contraintes.

Une problématique se pose : la livraison du poste. En effet, celui-ci va venir par convoi exceptionnel mais les accès sont limités. Pas de livraison possible par la rue d'hoyos, ni même par le chemin du pâtis et le chemin des saulaies. La seule solution est un accès par le chemin de randonnée accessible.

Défibrillateur :

Monsieur le Maire informe que la CCT va organiser un groupement de commandes pour l'achat des défibrillateurs.

Elections européenne :

Monsieur le Maire rappelle que les élections vont se dérouler le 26 mai. Des volontaires vont être nécessaires pour la tenue du bureau.

Rue futur lotissement :

Monsieur le Maire relance les élus pour des propositions de noms de rue pour le futur lotissement de la Croix Camus.

Sushi truck :

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'occupation du domaine public a été faite en mairie pour l'installation d'un sushi truck un jour dans la semaine. Une demande de pièces

complémentaires a été effectuée afin de convenir d'une convention et du paiement d'une redevance.

Dotation :

Monsieur le Maire refait le point sur les dotations et informe qu'il y a de grande chance qu'un jour la commune tombe à 0 € au niveau de la DGF.

Vidéoprotection au Pâtis :

Monsieur le Maire rappelle qu'il va être nécessaire de mettre la salle des fêtes et son environnement proche sous vidéo surveillance.

Des demandes de devis ont été faites à 2 sociétés : SBS et Comutex.

Les deux entreprises ont présenté la même formule : location maintenance sur 5 ans permettant une surveillance de la salle avec fourniture de 2 dômes 360° et 1 dôme fixe, 1 enregistreur et 1 routeur internet.

Le but est de venir voir les enregistrements lors d'un instant T suite à un événement ayant entraîné des incivilités et pas une surveillance continue des lieux.

Le coût de cette installation serait d'environ 1500 € /an avec la prise en compte de la maintenance, des mises à jour et des pannes.

Départemental D938 travaux de voirie :

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 3ans, la Commune avait demandé au Conseil Départemental de programmer la réfection de la chaussée de la D938 du rond-point du « Petit Rosé » au carrefour du boulevard du 8 mai. La demande avait été prise en compte.

Un premier tronçon avait été réalisé l'an dernier, qui allait du carrefour du boulevard du 8 mai à la sortie du centre commercial Leclerc.

Cette année, le Conseil Départemental programme le 2^{ème} tronçon, allant de l'entrée du centre commercial Leclerc au rond-point du « Petit Rosé ».

Le prochain conseil aura lieu le 15 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,